

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien supérieur systèmes et réseaux

Niveau 5

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSR	RE	TP-01351	02	13/05/2023	10/03/2023	1/30

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Technicien supérieur systèmes et réseaux

Sigle du titre professionnel : TSSR

Niveau : 5 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 326p - Administration réseaux, base de données, webmestres, 326r - Assistance informatique, maintenance de logiciels et réseaux, 326u - Exploitation informatique-

Code(s) ROME : I1401, M1810

Formacode : 31034, 24231, 31011, 31015, 31021

Date de l'arrêté : 26/04/2023

Date de parution au JO de l'arrêté : 13/05/2023

Date d'effet de l'arrêté : 01/09/2023

2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014> , rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel TSSR

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSR	RE	TP-01351	02	13/05/2023	10/03/2023	3/30

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Assurer le support utilisateur en centre de services Exploiter des serveurs Windows et un domaine ActiveDirectory Exploiter des serveurs Linux Exploiter un réseau IP Maintenir des serveurs dans une infrastructure virtualisée Automatiser des tâches à l'aide de scripts	02 h 30 min	La mise en situation professionnelle se déroule en deux phases. 1. Le candidat effectue des manipulations sur des machines virtuelles de serveurs. Le candidat dispose de consignes pour tracer ses interventions. Cette phase est effectuée sous surveillance, sans la présence du jury et dure 1 heure et 30 minutes. 2. Le candidat prend connaissance des informations sur l'infrastructure, hors présence du jury, pendant 15 minutes ; puis, en présence du jury, il résout un incident et répond à différentes demandes que lui présente le jury. Le jury joue le rôle de l'utilisateur ou du responsable et observe le candidat durant sa prestation, pendant 45 minutes.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Exploiter des serveurs Windows et un domaine ActiveDirectory Exploiter des serveurs Linux Exploiter un réseau IP Maintenir des serveurs dans une infrastructure virtualisée Automatiser des tâches à l'aide de scripts Maintenir et sécuriser les accès à Internet et les interconnexions des réseaux Mettre en place, assurer et tester les sauvegardes et les restaurations des éléments de l'infrastructure Exploiter et maintenir les services de déploiement des postes de travail.	00 h 45 min	Le jury s'appuie sur le document traçant les interventions de la première phase de la mise en situation professionnelle, sur les résultats du questionnaire professionnel et sur le guide de l'entretien technique.
▪ Questionnaire professionnel	Exploiter des serveurs Linux Exploiter un réseau IP Maintenir des serveurs dans une infrastructure virtualisée Maintenir et sécuriser les accès à Internet et les interconnexions des réseaux Mettre en place, assurer et tester les sauvegardes et les restaurations des éléments de l'infrastructure Exploiter et maintenir les services de déploiement des postes de travail.	02 h 00 min	Le candidat répond à des questions ouvertes Une question au moins porte sur la compréhension d'une documentation ou d'une question écrite technique en anglais.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	05 h 35 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSR	RE	TP-01351	02	13/05/2023	10/03/2023	4/30

Pour la première phase, le candidat travaille sur une ou plusieurs machines virtuelles mises à sa disposition depuis un poste informatique, **avec un accès contrôlé à internet**. Il dispose de consignes pour tracer ses interventions, telles que des copies d'écran ou des réponses à des questions. Il insère ces éléments dans un document qu'il enregistre ou imprime. Ce document est remis au jury pour l'entretien technique.

Pour la deuxième phase, le candidat dispose de 15 minutes de préparation hors jury dans un local isolé, sous surveillance, sans équipement informatique, pour prendre connaissance des documents de l'épreuve (schéma du plateau technique, moyens de connexion, présentation du déroulement). Il accède ensuite au plateau technique en présence du jury. Celui-ci lui soumet une demande de résolution d'incident, des demandes de mises en œuvre pratiques et observe ses actions durant 45 minutes.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule obligatoirement après la mise en situation professionnelle et après le questionnaire professionnel.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel se déroule sur un poste de travail, dans une salle sans accès internet et en présence d'un surveillant.

L'utilisation des téléphones portables ou de tout autre moyen de communication est interdite.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSR	RE	TP-01351	02	13/05/2023	10/03/2023	5/30

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Exploiter les éléments de l'infrastructure et assurer le support aux utilisateurs					
Assurer le support utilisateur en centre de services	La communication écrite et orale est adaptée à l'interlocuteur (niveau de langage et vocabulaire). La solution proposée correspond à la demande de l'utilisateur. Les procédures de gestion d'incidents et les règles de sécurité sont respectées. La base de connaissances est correctement renseignée. Les dossiers d'incidents et de problèmes sont créés et qualifiés de manière pertinente.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exploiter des serveurs Windows et un domaine ActiveDirectory	Les modifications dans l'annuaire correspondent à la demande. Le serveur et les services sont opérationnels. La démarche de diagnostic est logique et efficace. Les documents d'exploitation du serveur sont mis à jour.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exploiter des serveurs Linux	Les modifications correspondent à la demande. Le serveur et les services sont opérationnels. La démarche de diagnostic est logique et efficace. Les documents d'exploitation du serveur sont mis à jour.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exploiter un réseau IP	Le diagnostic respecte une démarche structurée selon les couches réseau. Les modifications correspondent à la demande d'évolution. Le réseau est opérationnel, conformément au contrat de service. Les documents d'exploitation sont mis à jour.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSR	RE	TP-01351	02	13/05/2023	10/03/2023	6/30

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Maintenir l'infrastructure et contribuer à son évolution et à sa sécurisation					
Maintenir des serveurs dans une infrastructure virtualisée	Les outils d'administration des applications en ligne sont correctement utilisés. Les modifications réalisées ou les actions demandées sont conformes à la demande. La démarche de diagnostic est logique et efficace. Les procédures en vigueur et les règles de sécurité sont respectées. Les documents d'exploitation sont mis à jour.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Automatiser des tâches à l'aide de scripts	Les scripts sur le serveur Microsoft sont testés et fonctionnent conformément à la demande. Les scripts sur le serveur Linux sont testés et fonctionnent conformément à la demande. Les scripts sont documentés.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maintenir et sécuriser les accès à Internet et les interconnexions des réseaux	Les modifications sont conformes à la demande d'évolution et documentées. Dans le cas d'un incident, les niveaux de service et de sécurité sont rétablis. La démarche de diagnostic est logique et efficace. Les accès des utilisateurs nomades sont conformes aux besoins et aux recommandations de sécurité.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mettre en place, assurer et tester les sauvegardes et les restaurations des éléments de l'infrastructure	Les sauvegardes sont fonctionnelles et conformes au Plan de Restauration d'Activité (PRA) et au Plan de Continuité d'Activité (PCA). Le suivi des espaces de stockage dédiés aux sauvegardes est assuré. Les tests de restauration sont régulièrement effectués.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exploiter et maintenir les services de déploiement des postes de travail.	L'environnement de travail de l'utilisateur est conforme aux prescriptions des administrateurs de l'infrastructure. Le déploiement des mises à jour a lieu sur tous les équipements, les logiciels de sécurité sont à jour. Le terminal VDI ou client léger est opérationnel et permet l'accès aux ressources, dans le respect des prescriptions des administrateurs de l'infrastructure.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant :					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSR	RE	TP-01351	02	13/05/2023	10/03/2023	7/30

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Communiquer	Assurer le support utilisateur en centre de services
	Automatiser des tâches à l'aide de scripts
	Exploiter des serveurs Linux
	Exploiter des serveurs Windows et un domaine ActiveDirectory
	Exploiter et maintenir les services de déploiement des postes de travail.
	Exploiter un réseau IP
	Maintenir des serveurs dans une infrastructure virtualisée
	Maintenir et sécuriser les accès à Internet et les interconnexions des réseaux
	Mettre en place, assurer et tester les sauvegardes et les restaurations des éléments de l'infrastructure
Mettre en oeuvre une démarche de résolution de problème	Assurer le support utilisateur en centre de services
	Automatiser des tâches à l'aide de scripts
	Exploiter des serveurs Linux
	Exploiter des serveurs Windows et un domaine ActiveDirectory
	Exploiter et maintenir les services de déploiement des postes de travail.
	Exploiter un réseau IP
	Maintenir des serveurs dans une infrastructure virtualisée
	Maintenir et sécuriser les accès à Internet et les interconnexions des réseaux
	Mettre en place, assurer et tester les sauvegardes et les restaurations des éléments de l'infrastructure
Apprendre en continu	Assurer le support utilisateur en centre de services
	Automatiser des tâches à l'aide de scripts
	Exploiter des serveurs Linux
	Exploiter des serveurs Windows et un domaine ActiveDirectory
	Exploiter et maintenir les services de déploiement des postes de travail.
	Exploiter un réseau IP
	Maintenir des serveurs dans une infrastructure virtualisée
	Maintenir et sécuriser les accès à Internet et les interconnexions des réseaux
	Mettre en place, assurer et tester les sauvegardes et les restaurations des éléments de l'infrastructure

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSR	RE	TP-01351	02	13/05/2023	10/03/2023	8/30

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre TSSR

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 50 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pour la deuxième phase de la mise en situation professionnelle.

Il joue le rôle du client ou du responsable, il observe le candidat et remplit la grille d'évaluation des compétences.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

La première phase de la mise en situation professionnelle est réalisée sur un poste de travail, dans une salle sous surveillance avec un accès internet contrôlé.

Le temps de préparation de chaque candidat avant la deuxième phase (15 minutes) a lieu aussi sous surveillance.

L'épreuve de questionnaire professionnel est réalisée sur un poste de travail, dans une salle sans accès internet et sous surveillance.

La présence d'un surveillant est indispensable pendant toute la durée de l'épreuve. Il doit veiller à l'utilisation non frauduleuse des capacités d'échanges informatiques en mettant en place soit un dispositif de contrôle des échanges d'informations sur les postes informatiques, dispositif dont les candidats doivent être informés, soit une surveillance physique renforcée.

L'utilisation des téléphones portables ou de tout autre moyen de communication est interdite.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSR	RE	TP-01351	02	13/05/2023	10/03/2023	9/30

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Technicien supérieur systèmes et réseaux

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSR	RE	TP-01351	02	13/05/2023	10/03/2023	11/30

CCP

Exploiter les éléments de l'infrastructure et assurer le support aux utilisateurs

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Assurer le support utilisateur en centre de services Exploiter des serveurs Windows et un domaine ActiveDirectory Exploiter des serveurs Linux Exploiter un réseau IP	02 h 00 min	La mise en situation professionnelle se déroule en deux phases. 1. Le candidat effectue des manipulations sur des machines virtuelles de serveurs. Le candidat dispose de consignes pour tracer ses interventions. Cette phase est effectuée sous surveillance, sans la présence du jury et dure 1 heure. 2. Le candidat prend connaissance des informations sur l'infrastructure, hors présence du jury, pendant 15 minutes ; puis, en présence du jury, il résout un incident et répond à différentes demandes que lui présente le jury. Le jury joue le rôle de l'utilisateur ou du responsable et observe le candidat durant sa prestation, pendant 45 minutes.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Exploiter des serveurs Windows et un domaine ActiveDirectory Exploiter des serveurs Linux Exploiter un réseau IP	00 h 45 min	Le jury s'appuie sur le document traçant les interventions de la première phase de la mise en situation professionnelle, sur les résultats du questionnaire professionnel et sur le guide de l'entretien technique.
▪ Questionnaire professionnel	Exploiter des serveurs Linux Exploiter un réseau IP	01 h 30 min	Le candidat répond à des questions ouvertes. Une question au moins porte sur la compréhension d'une documentation ou d'une question écrite technique en

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSR	RE	TP-01351	02	13/05/2023	10/03/2023	13/30

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			anglais.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 15 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Pour la première phase, le candidat travaille sur une ou plusieurs machines virtuelles mises à sa disposition depuis un poste informatique, **avec un accès contrôlé à internet**. Il dispose de consignes pour tracer ses interventions, telles que des copies d'écran ou des réponses à des questions. Il insère ces éléments dans un document qu'il enregistre ou imprime. Ce document imprimé est remis au jury pour l'entretien technique.

Pour la deuxième phase, le candidat dispose de 15 minutes de préparation hors jury dans un local isolé, sous surveillance, sans équipement informatique pour prendre connaissance des documents de l'épreuve (schéma du plateau technique, moyens de connexion, présentation du déroulement). Il accède ensuite au plateau technique en présence du jury. Celui-ci lui soumet des demandes (assistance, dépannage, mise en œuvre) et observe ses actions durant 45 minutes.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule obligatoirement après la mise en situation professionnelle et après le questionnaire professionnel.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel se déroule en présence d'un surveillant, sur un poste de travail, dans une salle sans accès internet. L'utilisation des téléphones portables ou de tout autre moyen de communication est interdite.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Exploiter les éléments de l'infrastructure et assurer le support aux utilisateurs

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 15 min

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSR	RE	TP-01351	02	13/05/2023	10/03/2023	14/30

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pour la deuxième phase de la mise en situation professionnelle.

Il joue le rôle du client ou du responsable, il observe le candidat et remplit la grille d'évaluation des compétences.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

La première phase de la mise en situation professionnelle est réalisée sur un poste de travail, dans une salle sous surveillance avec un accès internet contrôlé.

Sous surveillance, chaque candidat dispose de 15 minutes de préparation avant la deuxième phase.

L'épreuve de questionnaire professionnel est réalisée sur un poste de travail, dans une salle sans accès internet et sous surveillance.

La présence d'un surveillant est indispensable pendant toute la durée de l'épreuve. Il doit veiller à l'utilisation non frauduleuse des capacités d'échanges informatiques en mettant en place soit un dispositif de contrôle des échanges d'informations sur les postes informatiques, dispositif dont les candidats doivent être informés, soit une surveillance physique renforcée.

L'utilisation des téléphones portables ou de tout autre moyen de communication est interdite.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSR	RE	TP-01351	02	13/05/2023	10/03/2023	15/30

CCP

Maintenir l'infrastructure et contribuer à son évolution et à sa sécurisation

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Maintenir des serveurs dans une infrastructure virtualisée Automatiser des tâches à l'aide de scripts Maintenir et sécuriser les accès à Internet et les interconnexions des réseaux	01 h 30 min	La mise en situation professionnelle se déroule en deux phases. 1. Le candidat effectue des manipulations sur des machines virtuelles de serveurs. Le candidat dispose de consignes pour tracer ses interventions. Cette phase est effectuée sous surveillance, sans la présence du jury et dure 45 minutes. 2. Le candidat prend connaissance des informations sur l'infrastructure, hors présence du jury, pendant 15 minutes ; puis, en présence du jury, il répond à différentes demandes que lui présente le jury. Le jury joue le rôle du responsable et observe le candidat durant sa prestation, pendant 30 minutes.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Maintenir des serveurs dans une infrastructure virtualisée Automatiser des tâches à l'aide de scripts Maintenir et sécuriser les accès à Internet et les interconnexions des réseaux Mettre en place, assurer et tester les sauvegardes et les restaurations des éléments de l'infrastructure Exploiter et maintenir les services de déploiement des postes de travail.	00 h 45 min	Le jury s'appuie sur le document traçant les interventions de la première phase de la mise en situation professionnelle, sur les résultats du questionnaire professionnel et sur le guide de l'entretien technique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSR	RE	TP-01351	02	13/05/2023	10/03/2023	17/30

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire professionnel 	Maintenir des serveurs dans une infrastructure virtualisée Maintenir et sécuriser les accès à Internet et les interconnexions des réseaux Mettre en place, assurer et tester les sauvegardes et les restaurations des éléments de l'infrastructure Exploiter et maintenir les services de déploiement des postes de travail.	01 h 45 min	Le candidat répond à des questions ouvertes.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnement à partir de production(s) 	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 00 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Pour la première phase, le candidat travaille sur une ou plusieurs machines virtuelles mises à sa disposition depuis un poste informatique, **avec un accès contrôlé à internet**. Il dispose de consignes pour tracer ses interventions, telles que des copies d'écran ou des réponses à des questions. Il insère ces éléments dans un document qu'il enregistre ou imprime. Ce document imprimé est remis au jury pour l'entretien technique.

Pour la deuxième phase, le candidat dispose de 15 minutes de préparation hors jury dans un local isolé, sous surveillance, sans équipement informatique pour prendre connaissance des documents de l'épreuve (schéma du plateau technique, moyens de connexion, présentation du déroulement). Il accède ensuite au plateau technique en présence du jury. Celui-ci lui soumet des demandes et observe ses actions durant 30 minutes.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule obligatoirement après la mise en situation professionnelle et après le questionnaire professionnel.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel se déroule en présence d'un surveillant, sur un poste de travail, dans une salle sans accès internet. L'utilisation des téléphones portables ou de tout autre moyen de communication est interdite.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Maintenir l'infrastructure et contribuer à son évolution et à sa sécurisation

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 15 min

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSR	RE	TP-01351	02	13/05/2023	10/03/2023	18/30

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pour la deuxième phase de la mise en situation professionnelle.

Il joue le rôle du responsable, il observe le candidat et remplit la grille d'évaluation des compétences.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

La première phase de la mise en situation professionnelle est réalisée sur un poste de travail, dans une salle sous surveillance avec un accès internet contrôlé.

Le temps de préparation de chaque candidat avant la deuxième phase (15 minutes) a lieu aussi sous surveillance.

L'épreuve de questionnaire professionnel est réalisée sur un poste de travail, dans une salle sans accès internet et sous surveillance.

La présence d'un surveillant est indispensable pendant toute la durée de l'épreuve. Il doit veiller à l'utilisation non frauduleuse des capacités d'échanges informatiques en mettant en place soit un dispositif de contrôle des échanges d'informations sur les postes informatiques, dispositif dont les candidats doivent être informés, soit une surveillance physique renforcée.

L'utilisation des téléphones portables ou de tout autre moyen de communication est interdite.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSR	RE	TP-01351	02	13/05/2023	10/03/2023	19/30

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Technicien supérieur systèmes et réseaux

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none">Phase 1 : Une salle équipée d'un poste de travail par candidat et d'un dispositif d'impression ou de dépôt des résultats.Phase 2 : Une salle isolée pour la préparation, sans équipement particulier. Un plateau technique par jury, dans une salle isolée, pour assurer la confidentialité des échanges	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. <ul style="list-style-type: none">Phase 1 : Avec un accès contrôlé à internet.Phase 2 : Avec un accès internet.
Entretien technique	Un espace permettant d'assurer la confidentialité des échanges.	Cet espace peut être le même que celui de la deuxième phase de la mise en situation.
Questionnaire professionnel	Une salle équipée d'un poste de travail par candidat et d'un dispositif d'impression ou de dépôt des résultats.	Cet espace peut être le même que celui de la phase 1, à condition de couper l'accès à internet.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. Cet espace peut être le même que celui de la deuxième phase de la mise en situation.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSR	RE	TP-01351	02	13/05/2023	10/03/2023	21/30

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Un poste de travail permettant la virtualisation (processeur 64 bits avec au moins 16 Go de RAM). Ce poste héberge jusqu'à trois machines virtuelles : <ul style="list-style-type: none">• Un poste client Windows• Un serveur Windows• Un serveur Linux	1	Utilisé pour la phase 1 de la mise en situation professionnelle et pour le questionnaire professionnel. <ul style="list-style-type: none">• Un accès internet contrôlé est disponible pour la phase 1• L'accès internet est bloqué pour le questionnaire professionnel
	1	Un poste de travail (processeur 64 bits avec au moins 16 Go de RAM) avec accès internet, constituant le poste « technicien ».	4	Utilisé pour la phase 2 de la mise en situation, en présence du jury.
	1	Un poste, standard, constituant le poste « client », disposant d'un accès réseau filaire et un accès sans fil (carte intégrée, clé USB)	4	Utilisé pour la phase 2 de la mise en situation, en présence du jury.
Machines	1	Point d'accès sans-fil	4	Sans objet
	1	Routeur et commutateur niveau II permettant de gérer 4 VLAN ou commutateur niveau III	4	Sans objet
	1	Parefeu physique ou virtuel	4	Sans objet
Équipements	1	Dispositif d'impression partagé ou de dépôt de résultats sécurisé	16	Accessible pendant la phase 1 de la mise en situation professionnelle et le questionnaire professionnel.
Autres	1	Cluster local ou distant, comportant : <ul style="list-style-type: none">• deux hyperviseurs physiques ou virtuels,	4	Accessible depuis le plateau technique pendant la phase 2 de la mise en situation via une connexion

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSR	RE	TP-01351	02	13/05/2023	10/03/2023	22/30

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		<ul style="list-style-type: none"> • une machine physique ou virtuelle de gestion centralisée,. • un dispositif de stockage physique ou virtuel. Ce cluster héberge trois machines virtuelles : <ul style="list-style-type: none"> • Un serveur Windows • Deux serveurs Linux 		Internet interne ou externe.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSR	RE	TP-01351	02	13/05/2023	10/03/2023	23/30

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Technicien supérieur systèmes et réseaux est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Technicien supérieur systèmes et réseaux Arrêté du 06/04/2018		Technicien supérieur systèmes et réseaux Arrêté du 26/04/2023	
CCP	Assister les utilisateurs en centre de services	CCP	Exploiter les éléments de l'infrastructure et assurer le support aux utilisateurs
CCP	Maintenir, exploiter et sécuriser une infrastructure centralisée		
CCP	Maintenir et exploiter une infrastructure distribuée et contribuer à sa sécurisation	CCP	Maintenir l'infrastructure et contribuer à son évolution et à sa sécurisation

Le titre professionnel Technicien supérieur systèmes et réseaux peut être complété par un (des) certificat(s) complémentaire(s) de spécialisation (CCS) dont les correspondances sont :

Technicien supérieur systèmes et réseaux Arrêté du 06/04/2018		Technicien supérieur systèmes et réseaux Arrêté du 26/04/2023	
CCS	Administrer les serveurs Linux	CCS	Aucune correspondance

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSR	RE	TP-01351	02	13/05/2023	10/03/2023	25/30

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSSR	RE	TP-01351	02	13/05/2023	10/03/2023	27/30

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

